

Valérie GOMEZ-BASSAC
Députée de la 6^{ème} circonscription du Var
32, avenue Saint Sébastien
83136 LA ROQUEBRUSSANNE
valerie.gomez-bassac@assemblee-nationale.fr
Tel : 04.94.69.47.41.

Association varoise des anciens combattants
du canton du Beausset
2, avenue Saint Louis
83330 LE BEAUSSET

Contact : Mme SCHETTINO Julie
Collaboratrice parlementaire
julie.schettino@clb-an.fr
04.94.69.47.41.

à La Roquebrussanne, le 22 janvier 2021

Objet : Budget 2021 pour les anciens combattants

Madame, Monsieur,

L'Assemblée nationale vient d'adopter le budget de la France pour 2021.

Il était nécessaire pour moi, de vous informer des éléments concrets relatifs au budget de la mission interministérielle « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation ».

Ce budget incarne la solidarité de la Nation envers les militaires et les anciens combattants en raison de leur engagement et de leurs sacrifices au service de la sécurité de notre pays.

Malgré le contexte économique, sanitaire très difficile que traverse notre pays, le budget concernant cette mission n'a pas diminué et prouve la volonté du Gouvernement à prendre des engagements forts pour ceux qui se sont sacrifiés pour défendre la souveraineté de la France.

Depuis 2017, nous poursuivons une politique constante de maintien et d'extension des droits en faveur des ressortissants du monde combattant, en décidant la mise en place de plusieurs mesures nécessaires :

- Harmonisation des conditions d'octroi de la pension de réversion aux conjoints survivants d'avant et d'après 1962, en 2018 ;

- Extension du bénéfice de la carte du combattant pour les anciens combattants de la période 1962-1964, en 2019 ;
- Hausse de la pension de celles et ceux qui ont renoncé à une grande partie de leur carrière professionnelle pour prendre soin de leur conjoint grand invalide, en 2020.

Le projet de loi de finances 2021 complète et prolonge l'action souhaitée par le Président de la République, c'est ainsi que près de 2 milliards d'euros ont été attribués pour les anciens combattants de la Nation, de la manière suivante :

- Les conjoints d'anciens combattants, principalement les veuves ayant atteint l'âge de 74 ans, pourront bénéficier de la demi-part fiscale dès lors que leur conjoint avait bénéficié de la retraite du combattant.
- Une veuve de grand invalide de guerre pourra bénéficier d'un supplément de Pension militaire d'invalidité (PMI) si son conjoint décédé avait bénéficié d'une PMI de 6 000 points, contre 10 000 points aujourd'hui.

Au titre de son action sociale, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) est doté de 25 millions d'euros, malgré la diminution des ressortissants.

Le fonds de solidarité destiné aux enfants de harkis, dont le périmètre a été élargi, s'élève à 8 millions d'euros. Les moyens d'action des établissements publics sont confirmés.

Le contrat d'objectifs et de performance de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG), voté et signé cet été, a fixé les orientations de l'action de l'Office pour la période 2020-2025.

Le Projet de Loi de finances pour l'année 2021 donne à l'établissement les moyens de fonctionnement nécessaires, ce qui se traduit par la remise à niveau de la subvention pour charges de service public, à hauteur de 56 millions d'euros.

Pour sa part, l'Institution Nationale des Invalides (INI) bénéficie d'une subvention de fonctionnement de 12,3 millions d'euros et d'une dotation d'investissement de 3,7 millions d'euros en crédits de paiement pour mettre en œuvre son programme d'infrastructures.

La subvention versée à l'Ordre de la Libération est stabilisée à 1,7 million d'euros.

Comme prévu, les crédits destinés à la politique de mémoire augmentent, passant de 11 millions d'euros en 2020 à un peu moins de 18 millions d'euros, auxquels s'ajoutent 2,5 millions d'euros que l'ONACVG consacrera à l'entretien courant des hauts lieux de mémoire.

Ces avancées importantes de ce Projet de loi de finances pour l'année 2021 nous permettra de mettre en œuvre notre politique ambitieuse en faveur du lien Armée-Nation, de la mémoire et du monde combattant.

Je vous prie, Madame, Monsieur, en mon sincère dévouement.

Valérie GOMEZ-BASSAC

Députée du Var

